

## Amendement au critère 1.3 de la norme SEG

10 février 2026

### Résumé

Suite à une consultation récente, une clause de la norme SEG a été révisée : au critère 1.3, le seuil de quantité d'anguilles certifiées SEG qu'une organisation doit commercialiser pour obtenir ou maintenir sa certification SEG est passé de 95 % à 75 %.

SEG ambitionne de revenir au seuil de 95 % à l'avenir, probablement de manière progressive , mais examinera d'autres risques et facteurs au fur et à mesure.

### Arrière-plan

En décembre 2025, SEG a mené une consultation auprès de ses parties prenantes sur une proposition de modification du critère 1.3 de la norme SEG, à savoir le passage du seuil de commercialisation de l'anguille certifiée SEG de 95 % à 95 %.

<b>Indicateurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'organisation commercialise entre 95 et 100 % d'anguilles issues de sources responsables et certifiées SEG, provenant de la filière de l'anguille de civelle, et possède la documentation nécessaire pour le démontrer.</li></ul>
---------------------------------	--

Ce document d'information présente les résultats et les conclusions de cette consultation.

### Résultats de la consultation

Les commentaires de dix parties prenantes consultées ont été recueillis et résumés comme suit :

Type de consultant	Pays	Option préférée
Auditeur du CAB	France	1
Auditeur du CAB	Pays-Bas	1
Commerçant	ROYAUME-UNI	1
Association professionnelle	Allemagne	3
Ferme	Allemagne	3
Ferme	Suède	3
Ferme	Pays-Bas	3
Ferme	Pays-Bas	3
Ferme	Pays-Bas	4

Processeur	Pays-Bas	3
------------	----------	---

Le document de consultation et les réponses reçues sont publiés sur [le site web de SEG](#). Par souci de protection des données, les identités ont été supprimées.

### Résumé des résultats :

- Des commentaires ont été reçus de 10 parties prenantes, soit 12 % des 83 personnes contactées directement.
- Des commentaires ont été reçus de divers types de parties prenantes (5), la majorité (5) provenant d'élevages d'anguilles.
- Des commentaires ont été reçus de divers pays (5), la majorité (5) provenant des Pays-Bas.

**L'option préférée la plus populaire était l'option 3 (6 sur 10 = 60 % des réponses) – c'est-à-dire changer le seuil à 75 %.**

### Discussion des commentaires des personnes consultées

Bien qu'une nette préférence se soit dégagée pour l'option 3 (modifier le seuil à 75 %), il convient de prendre en considération tous les commentaires fournis, car il pourrait y avoir des raisons impérieuses d'envisager d'autres options qui pourraient être plus importantes que de simplement suivre l'avis de la majorité.

#### Discussion des principaux commentaires reçus

Option	consultant	Commentaires clés	Discussion
1	Auditeur du CAB	L'auditeur s'intéressait principalement à l'équité et à l'égalité entre les clients – c'est-à-dire que toute personne évaluée à un nouveau seuil serait traitée différemment de celles évaluées précédemment.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La différence et l'<b>«inégalité»</b> sont acceptées et reconnues.</li> <li>• Cependant, chaque fois que la norme change, les nouvelles évaluations sont basées sur des critères modifiés, ce qui engendre fréquemment une <b>« inégalité » temporaire</b>. Cela s'applique à toutes les normes lors de leur évolution.</li> </ul>
	Auditeur du CAB	D'un point de vue professionnel et stratégique, je recommande sans hésiter de maintenir ce seuil inchangé. Le niveau de rigueur actuel est efficace, justifié et, surtout, il produit des résultats concrets. Abaisser ce seuil à ce stade compromettrait les progrès déjà accomplis et nuirait à la crédibilité du système.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le haut niveau de rigueur atteint est apprécié et demeure un objectif à long terme</li> </ul>
	Commerçant	«Vous devez conserver la certification à 95%.»	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun argument n'a été avancé pour étayer ce commentaire , il est donc difficile de lui accorder davantage de crédit.</li> </ul>
2	Aucune préférence n'a été exprimée pour l'option 2.		

<b>3</b>	Ferme x 2 Processeur	Plusieurs personnes consultées ont formulé des commentaires similaires à ceux qui ont eu pour effet de : « Une ferme d'anguilles doit fonctionner à pleine capacité, quelle que soit la disponibilité des civelles certifiées SEG. »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet argument est convaincant. Bien que tous souhaitent progresser vers une certification SEG à 100 %, nous ne pouvons pas collectivement exiger des organisations qu'elles restreignent leur activité ou cessent leurs activités en cas de restriction de l'offre de produits certifiés SEG.</li> </ul>
	Ferme	Cela reste un objectif ambitieux compte tenu des pourcentages réellement atteints, ce qui laisse plus de temps aux gens pour s'adapter à un nouveau pourcentage réaliste.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cela permet de trouver un équilibre entre un seuil de pourcentage élevé et le réalisme.</li> </ul>
	Association professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est une solution pratique</li> <li>Elle n'impose aucune contrainte excessive à la chaîne de valeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SEG souhaite que ce changement soit concret et n'entraîne aucune exigence injuste envers les acteurs du marché.</li> </ul>
<b>4</b>	Ferme	Option 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun argument n'a été avancé pour étayer ce commentaire, il est donc difficile de lui accorder davantage de crédit.</li> </ul>

## Autres considérations

### Risque pour l'intégrité et la crédibilité de la norme SEG

Un élément important à prendre en compte par SEG, clairement indiqué dans le document de consultation, était le risque que toute réduction du seuil puisse être considérée comme une « dégradation » de la norme SEG et donc une réduction de sa crédibilité et de son intégrité.

Ce risque ne semblait pas très apparent dans les commentaires des personnes consultées. Le commentaire le plus pertinent à ce sujet était le suivant : « *À mon avis, l'option 3 ne constitue pas nécessairement une régression. Ce qui fonctionne en théorie ne fonctionne pas toujours en pratique, et ce n'est certainement pas un inconvénient lorsqu'il s'agit de développer la norme SEG. Je pense que cela facilitera l'atteinte de l'objectif à long terme de 95 à 100 %.* »

### Atténuer les risques

Le principal risque identifié est une possible « dégradation » perçue de la norme SEG. Ce risque peut être atténué par :

- Il est désormais indiqué que l'objectif de 95 à 100 % reste d'actualité et pourrait être atteint par paliers de 5 % sur une période de 4 à 5 ans.
- Les anguilles certifiées SEG resteront disponibles sur le marché et sont soumises au système d'assurance rigoureux de la SEG en matière de certification, de traçabilité et d'étiquetage .

### Autres commentaires importants

- La praticité, la capacité du secteur à fonctionner et donc la possibilité de faire des choix sur le marché sont essentielles.
- Fixer un seuil trop élevé pourrait empêcher certains opérateurs de commercer et avoir pour conséquence involontaire de créer des monopoles.

- Il convient d'être vigilant afin d'éviter la création involontaire de monopoles potentiellement incompatibles avec la législation européenne. L'objectif de 75 % pourrait se situer à la limite supérieure du seuil acceptable, tandis que 95 % pourrait être inacceptable. Une étude plus approfondie est nécessaire avant de relever ce seuil.
- Bien qu'un seuil plus bas permette à davantage d'opérateurs de négocier, en ce qui concerne l'intégrité de la norme SEG, les facteurs les plus importants sont :
  - Les anguilles certifiées SEG sont disponibles sur le marché et sont soumises au système rigoureux d'assurance qualité SEG pour la certification.
  - Seules les anguilles certifiées SEG sont étiquetées comme telles et sont clairement séparées des anguilles non certifiées.

## Résultats

Suite aux recommandations de l'équipe de révision des normes SEG, le conseil d'administration de SEG a approuvé et mis en œuvre les mesures suivantes :

- Modifier la norme SEG pour que le seuil du critère 1.3 soit fixé à 75 %.
- L' objectif à long terme est d'atteindre la cible de 95 %, idéalement par étapes .
- Toutefois, ce niveau de 95 % présentant des risques, il convient de le réexaminer en consultation avec le secteur avant d'apporter toute modification.

## Conseil d'administration de SEG

6 février 2026